



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 26 septembre 2022

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : PLAN DE FORMATION 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 26 septembre 2022 à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, au siège administratif de la CAB, à Bastia, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 20 septembre 2022.

PRESENTS :

BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, PELLEGRINI Leslie, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, ZUCCARELLI Jean.

QUORUM : 14

Mme Florence LOMBARDO est élue secrétaire de séance.

OBJET : PLAN DE FORMATION 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui rappelle l'obligation pour toute collectivité d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel articulant les orientations générales de l'établissement et les souhaits individuels des agents en matière de compétences ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 5 juillet 2022 ;

Vu les avis favorables de la commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(À l'unanimité)**

Le plan de formation 2022 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ci-annexé, qui s'articule autour des domaines suivants :

- **Axe 1 : L'accompagnement des parcours professionnels**
 - Les formations statutaires et professionnelles obligatoires
 - L'accompagnement des évolutions professionnelles
- **Axe 2 : Le développement des compétences**
 - Affaires juridiques et achat public
 - Services techniques
 - Gestion administrative
 - Gestion des ressources humaines
- **Axe 3 : La mise en œuvre du projet de territoire**
 - Feuille de route « Attractivité du territoire »
 - Feuille de route « Finances »
 - Feuille de route « Hygiène et prévention »
 - Feuille de route « Prévention de la délinquance »
 - Feuille de route « Sports »
 - Feuille de route « Transformation numérique et modernisation de l'EPCI »
- **Axe 4 : Le développement de la fonction managériale**

OBJET : PLAN DE FORMATION 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

PRECISE

Que les formations organisées par le CNFPT restent privilégiées (financées par la cotisation que verse la collectivité soit 0,9% de la masse salariale) et que le recours à des prestataires privés a lieu uniquement pour des besoins plus ciblés ou plus techniques dans le respect des budgets alloués pour l'année 2022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **10 OCT. 2022**
et publication ou notification
du **10 OCT. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI